



Pour plus de renseignements, contactez la CMM de

Fleurus

Contact et information :

0483 074 696, uniquement :

- le mardi de 9h à 11h;
- le mercredi de 10h à 11h et de 14h à 15h;
- le jeudi de 13h à 15h.

Service Troisième Age

3 rue du Collège
6220 Fleurus
organisation@fleurus.be

Taxistop ASBL :

Rue Buisson Saint-Guibert 1B – 5030 Gembloux – 081/62.50.90
Rue Thérésienne 7 - 1000 Bruxelles - 02/227.93.02



Des difficultés pour vous déplacer ?



Vous rencontrez des difficultés pour vous déplacer ?
Vous n'avez pas facilement accès aux transports en commun et pas toujours la possibilité d'avoir recours aux taxis ?
Aller chez le médecin, à la banque ou faire vos courses est devenu un casse-tête ?

Qu'est ce que la CMM ?



Taxistop a développé un système appelé «Centrale des Moins Mobiles» pour vous aider dans vos déplacements. Il s'agit d'automobilistes volontaires disponibles certains jours ou pendant quelques heures qui prennent en charge vos trajets. Les demandes sont coordonnées par un service téléphonique qui se charge de vous attribuer un chauffeur pour tous vos besoins : faire les courses, aller chez le coiffeur, aller à la banque ou encore rendre visite à des amis.

Pouvez-vous bénéficier de ce service ?

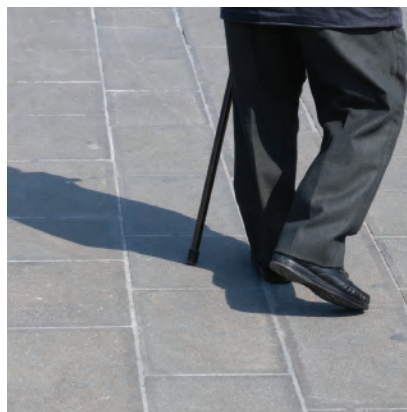
Pour bénéficier du service de Centrale des Moins Mobiles, vous devez satisfaire à deux conditions :

- o Le système est destiné à toute personne qui rencontre des difficultés pour se déplacer, vous devez donc ne pas avoir accès facilement aux transports en commun ou il ne doit pas y en avoir.
- o Vos revenus ne doit pas dépasser deux fois le revenu d'intégration social (RIS).

Vous répondez à ces deux conditions ? Vous pouvez alors profiter du service sans hésiter. Vous n'êtes pas sûr d'entrer dans les conditions? Prenez contact avec nous!

Comment ça marche ?

Pour bénéficier du service CMM, prenez contact avec nous pour vous inscrire. Lorsque vous souhaitez profiter d'un trajet, il ne vous restera plus qu'à contacter le service téléphonique de la centrale pour leur faire part de votre demande. Vous devez toujours faire votre demande 2 jours ouvrables à l'avance pour permettre au service de trouver un chauffeur disponible. Le chauffeur qui vous accompagnera sera choisi par la centrale en fonction du trajet demandé.



Combien ça coûte ?

L'inscription coûte 10€ pour une année, la carte est toujours valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Il est possible de s'inscrire pour une demi-année à partir du 1er juillet et dans ce cas le montant de l'inscription est de 5€.

Le tarif que vous paierez par trajet sera fonction du nombre de km parcourus. Le montant dû ne devra toutefois jamais excéder 0,34€/km (destiné à couvrir les frais du chauffeur volontaire).

